



Le Marcellois

JOURNAL MUNICIPAL

janvier 2026

Dans cette édition...

Mot de la mairesse	2
Votre conseil municipal 2025-2029	3
Nos projets municipaux de l'année 2025	4
Les projets du Comité des Loisirs de l'année 2025	5
Info-Sécurité	6
Info-Incendie	7
École Saint-Marcel : En action!	8
École Saint-Marcel : Engagement communautaire.....	9
Les Matinées gourmande et le Marché de Noël	10
La Fête de Noël.....	11
Horaire de la patinoire	12
Babillard	13
Résumé du budget 2026	14
Calendrier des séances ordinaires	16
Informations et calendrier des collectes	17



CONSEIL MUNICIPAL

Mélanie Hardy, Mairesse

Cynthia Brunelle, Conseillère #1

Isabelle Houle, Conseillère #2

Guy Demers, Conseiller #3

William McMahon, Conseiller #4

Gilles Bernier, Conseiller #5

Michael Archambault, Conseiller #6

COORDONNÉES

Municipalité de

Saint-Marcel-de-Richelieu

téléphone : 450-794-2832

fax : (450) 794-1140

direction@saintmarcelderichelieu.ca



Mot de la Mairesse



Depuis mon entrée en fonction le 2 novembre 2025, j'ai eu l'occasion de plonger pleinement dans mon nouveau rôle. Cette période a été marquée par des rencontres enrichissantes et un travail collaboratif avec les conseillers, notamment autour de la préparation du budget 2026 : un exercice essentiel pour répondre aux besoins de notre communauté tout en assurant une gestion responsable.

De plus, vous avez certainement remarqué qu'il y a eu le remplacement des fenêtres de notre Centre communautaire. Un investissement qui était prévu voilà quelque temps. Ces coûts sont assumés en grande partie par l'aide financière provenant de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECTQ) qui s'élève à 56%. Ces travaux étaient essentiels afin d'assurer le confort et l'efficacité énergétique de ce bâtiment.

Je suis enthousiaste à l'idée de ce que nous accomplirons en 2026. Cette nouvelle année sera l'occasion de poursuivre nos projets et de bâtir un avenir encore plus dynamique et durable.

En cette période des Fêtes, je vous souhaite à toutes et à tous de passer des moments empreints de joie et de bonheur, entourés de vos proches. Que la nouvelle année soit synonyme de santé, de bonheur et de belles réussites.

Mélanie Hardy

Mairesse de Saint-Marcel-de-Richelieu

COLLABORATEURS RECHERCHÉS :

Le Marcellois est à la recherche de collaborateurs. Vous avez envie d'écrire à propos d'un sujet qui vous passionne? Vous avez des photos à partager, des anecdotes à raconter ou des connaissances à transmettre à vos concitoyennes et concitoyens? Nous acceptons des textes tout au long de l'année! Faites-nous parvenir vos idées à l'adresse suivante pour l'édition de février / mars 2026 du journal municipal : communications@saintmarcelderichelieu.ca

Répartition des tâches des membres du Conseil

Voici la répartition des rôles de chacune et chacun des conseillères et conseillers dans les différents comités, telle que présentée dans le procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu du 1er décembre 2025

(<https://saintmarcelderichelieu.ca/documents-et-reglements.wfs>).

Conseillère, conseiller	Comités
Cynthia Brunelle, conseillère #1	Régie des déchets Politique de la famille Voirie et cours d'eau Mairesse suppléante 2025-2029
Isabelle Houle, conseillère #2	Bibliothèque Sécurité civile et Sécurité incendie Embellissement Service scolaire Loisirs
Guy Demers, conseiller #3	Embellissement Sécurité civile et sécurité incendie
William McMahon, conseiller #4	Sécurité civile et sécurité incendie Embellissement Aménagement urbanisme Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
Gilles Bernier, conseiller #5	Voirie et cours d'eau Régie des déchets (substitut) Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
Michael Archambault, conseiller #6	Régie d'Aqueduc Loisirs Voirie et cours d'eau Sécurité civile et sécurité incendie

Nos projets municipaux de l'année 2025

Les deux pages suivantes présentent les projet accomplis et terminés par la Municipalité et le Comité des Loisirs pendant l'année 2025.

Projet municipal	Subventions reçues	Coût municipal
Le pavillon	25 000\$ du programme <i>Nouveaux Horizons pour les aînés</i> du gouvernement du Canada	20 000\$
La cabane sportive : 2 vélos électriques et 4 fat bikes ainsi que des accessoires	10 000\$ du programme circonflexe, prêt-pour-bouger du ministère de l'Éducation (MEQ), géré par Loisir et Sport Montérégie (LSM)	aucun
Le tout-petit Parc	10 000\$ de la Caisse Desjardins Des Chênes 20 000\$ du Fonds de développement rural (FDR) de la MRC des Maskoutains 6 500\$ du Fonds « En Montérégie, on bouge! » du Programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique et de plein air du Ministère de l'Éducation (PAFILR)	24 000\$
Travaux du Rang de l'Église Sud	673 000\$ Aide financière pour le redressement et la sécurisation du réseau routier local et municipal du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) du Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec	339 470,68\$
Agrandissement du jardin incluant les bacs et le tracteur	79 105\$ Fonds des infrastructures alimentaires locales du Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (AAC) du Gouvernement du Canada	aucun
Répandre la lecture : 4 meubles pour la bibliothèque et le Croque-livres	2 000\$ Caisse Desjardins des Chênes	400\$
Totaux	825 605,00\$	383 870,68\$

Les projets du Comité des Loisirs de l'année 2025

Projet des Loisirs	Subventions reçues	Coût pour les Loisirs
Stations d'exercices à côté de la Halte-vélo	25 000\$ du programme <i>Nouveaux Horizons pour les aînés</i> du gouvernement du Canada	aucun
À toi de jouer! : Achat de Lego et de casse-tête	3607,94\$ (72% du projet) du Fonds de développement rural (FDR) de la MRC des Maskoutains	1398,46\$ (selon l'entente)
Totaux	28 607,94\$	1398,46\$

Le bureau municipal sera fermé du
22 décembre 2025 au 4 janvier 2026

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes

et une bonne et heureuse année!





Emprise du chemin public en période hivernale

La période hivernale est arrivée et nous aurions besoin de la collaboration de vous tous afin de nous permettre d'effectuer nos opérations de déneigement en toute sécurité. Voici quelques actions simples et à votre portée. Lorsque celles-ci sont appliquées, elles simplifient notre travail et augmentent la rapidité d'exécution et la sécurité de tous :

- Vous devez vous assurer que vos balises sont bien installées sur votre terrain **et non dans l'emprise du chemin public**. La municipalité ne se porte pas responsable des balises enlevées ou brisées par le chasse-neige lors des opérations de déneigement;
- Ne jetez ou ne déposez pas de la neige ou de la glace provenant de votre terrain sur les chemins municipaux;
- Ne laissez pas vos bacs à ordures ou un véhicule dans l'emprise des chemins, afin d'éviter qu'ils soient renversés ou endommagés.

Selon le règlement de stationnement RM330, il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public en tout temps de nuit. La présente interdiction est levée pour les dates suivantes 24, 25, 26 et 31 décembre, 1^{er} et 2 janvier.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration. Soyez assuré, que nous continuerons d'offrir le meilleur service possible à nos contribuables.

Tous ensemble on y gagne!



Utilisation de chandelle et de chandeliers

Pendant le temps des fêtes, pour décorer ou mettre de l'ambiance ou lors de la perte d'électricité, il importe de bien utiliser les chandelles et les chandeliers. Ceux-ci sont parfois la cause d'incendie.

Entre autres, il importe d'avoir suffisamment d'avertisseurs de fumée et qu'ils soient placés à des endroits stratégiques. De plus, ayez toujours un extincteur portatif accessible.

Voici des conseils pour choisir vos chandelles et chandeliers :

- Évitez des chandelles à plusieurs mèches;
- Évitez les chandelles dont la mèche contient du plomb;
- Choisissez un chandelier stable fait d'un matériel qui ne brûle pas.

Voici des conseils d'utilisation :

Conseil de prévention d'incendie pour les fêtes



Bougies

- Ayez toujours à l'œil les **chandelles allumées**.
- Placez vos bougies sur une **surface stable** et loin de toute matière inflammable.
- Gardez-les **hors de la portée** des enfants et des animaux.
- Éteignez toutes les bougies** avant de quitter une pièce ou votre domicile.
- Privilégiez les bougies **DEL** pour une utilisation sans risque



Source de l'image : MRC de Témiscamingue (Facebook)

Pour plus d'information et de conseil:

<https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/securite-incendie/prevenir-incendie/chandelles#c75333>



En ACTION!

EN JANVIER ET FÉVRIER, L'HONNEUR EST À LA FINALISATION DE PROJETS.

THÉMATIQUE DU MOIS

Dans la posture entrepreneuriale, les élèves sont appelés à donner leur opinion et leurs observations sur ce qui les entoure. Ainsi, janvier et février brilleront sous le thème de l'**argumentation**.

LES ANIMAUX ET L'HIVER



L'esprit scientifique des élèves du premier cycle se développe en observant que les animaux ont un cycle de vie différent en hiver qu'en été. Ainsi, ils ont fait le tour des parcs du village pour constater que le nouvel aménagement du parc près du centre communautaire n'offrait pas de cachettes aux oiseaux. Ils ont donc entrepris un projet d'envergure : construire des mangeoires et des cabanes à oiseaux qu'ils installeront dehors cet hiver. Ils ont également fait des démarches auprès de la Municipalité pour développer certaines de leurs idées. Un merci tout spécial au conseil municipal pour son ouverture et son écoute de nos nombreux projets.

Grâce à ce projet, les élèves ont travaillé plusieurs qualités entrepreneuriales dont l'organisation et la planification, la créativité, la communication et l'autonomie. Ils ont également pratiqué leur compétence en écriture en composant une lettre au conseil municipal.

CONSEIL DE JEUNES ENTREPRENEURS

Le Ministère de la culture, mené par Maxim B., entame un gros projet : une reconnaissance du territoire abénakis sur lequel nous nous trouvons, et ce, grâce à une contribution de la Caisse Desjardins des Chênes ainsi que le partage avec le Musée des Abénakis. Le tout se veut une reconnaissance dans le respect et l'accueil de la culture abénakise.



**LIVRAISON DES
CARTES DU BONHEUR
17 DÉCEMBRE
JOYEUX NOËL!**



**MERCI À TOUS CEUX
QUI NOUS ONT
ENCOURAGÉS LORS DU
MARCHÉ DE NOËL !**

École Saint-Marcel : Engagement communautaire

Cette année l'**usine des cartes du bonheur** a offert gratuitement plus de 1250 magnifiques cartes de vœux dans la région de Saint-Hyacinthe! La majorité a été distribuée dans des résidences pour personnes âgées. Cette entreprise qui inspire la magie et le réconfort est gérée par les élèves du primaire de l'immeuble St-Marcel.

Nous remercions et nous félicitons chaque personne qui a contribué à la création et la distribution de ces messages d'espoir et de joie. Votre apport est essentiel dans notre grande communauté maskoutaine.

*Un énorme merci de la part du personnel
de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu!*



Nous souhaitons aussi souligné, encore une fois cette année, la présence des jeunes entrepreneurs de l'Immeuble Saint-Marcel au Marché de Noël de Saint-Marcel-de-Richelieu. Ils ont vendus de délicieux biscuits! Nous apprécions votre constante participation à cet évènement!

Pour en savoir plus sur le Marché de Noël 2025, consulter la page suivante.

Les Matinées gourmandes et le Marché de Noël



Le 15 novembre dernier, plus de 30 exposants locaux, incluant des artisans, des agriculteurs et des transformateurs, se sont rassemblés dans le Centre communautaire dans le cadre des Matinées gourmandes et de la deuxième édition du Marché de Noël de Saint-Marcel-de-Richelieu.

En plus de la boîte aux lettres du Père Noël et d'un concours de dessins, les jeunes pouvaient fabriquer des cartes de Noël avec la Lutine Ellie dans l'Espace-Enfants.

À nouveau un succès cette année, nous souhaitons remercier les organisateurs des Matinées gourmandes ainsi que Mme Émilie Clément, organisatrice du Marché de Noël.



source de la photo : Mme Émilie Clément



source des 2 photos : Les Matinées gourmandes

La Fête de Noël du Comité des Loisirs de St-Marcel

Samedi, le 29 novembre, le Comité des Loisirs a tenue la traditionnelle Fête de Noël de Saint-Marcel-de-Richelieu.

Au programme : décoration d'assiettes, remise de cadeaux par père et mère Noël et buffet festif.

Une nouveauté cette année : les enfants et les familles ont pu prendre une photo devant un décor féérique de Noël.



**Pour connaître toutes les activités du Comité des Loisirs,
abonnez-vous à la page :**

<https://www.facebook.com/LoisirsSaintMarcel>

Ou consultez la page du site Web de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu :

<https://saintmarcelderichelieu.ca/comite-des-loisirs.wfs>

Horaire de la patinoire

2025-2026



Ouverture vers le 20 décembre jusqu'au 8 mars 2025 si la température le permet.

Horaire régulier

Lundi au jeudi

18h00 à 19h30	patinage libre
19h30 à 21h30	hockey libre

Vendredi

18h00 à 19h30	patinage libre
19h30 à 21h30	hockey libre

Lorsque le surveillant de patinoire sera absent, un banc sera installé à l'extérieur et les lumières seront allumés pour permettre les activités.

Samedi

13h00 à 14h00	patinage libre
14h00 à 17h00	hockey libre
18h00 à 19h30	patinage libre
19h30 à 22h00	hockey libre

Dimanche

13h00 à 14h00	patinage libre
14h00 à 17h00	hockey libre
18h00 à 19h30	patinage libre
19h30 à 21h30	hockey libre

Période des fêtes et de la semaine de relâche : Lundi au vendredi - horaire du samedi
Samedi et dimanche - horaire régulier

Le port du casque protecteur est obligatoire.

Attention : Pour que tous se sentent les bienvenus sur la glace, veuillez, s'il vous plaît, respecter les horaires de patin libre. Donc, sur les heures de patin libre, toute la glace est réservée au patinage et aucun bâton de hockey ne sera accepté. De plus, lors du déblaiement de la patinoire, personne n'est admise sur la glace aussi longtemps que le déblaiement n'est pas terminé. Lorsque la patinoire n'est pas opérationnelle, le local (vestiaire de l'école) est fermé et il n'y a aucune surveillance. La Municipalité se dégage de toute responsabilité quant aux blessures pouvant survenir durant la pratique de l'activité.

Comment sont les conditions de patinage?

Avez-vous un compte Snapchat?

Si c'est le cas, vous pouvez consulter le profil Snapchat de la
Patinoire de St-Marcel-de-Richelieu
en numérisant le code QR suivant :



Épicerie Mary : Encouragez local!

N'oubliez pas que l'horaire d'hiver est en vigueur à l'Épicerie Mary. Il est donc de mise de planifier les heures où vous irez faire des achats ainsi que ravitailler votre véhicule à la pompe d'essence.

Voici les heures d'ouvertures :

HEURES D'OUVERTURES	
Dimanche	10 h à 19 h
Lundi au jeudi	8 h à 19 h
Vendredi et Samedi	8 h à 20 h



JEAN-BERNARD ÉMOND

Député de Richelieu

« Je suis là pour vous! »

BUREAU DE CIRCONSCRIPTION

50, rue du Roi, bureau 100

Sorel-Tracy (Québec) J3P 4M7

450 742-3781

jean-bernard.emond.ricl@assnat.qc.ca

jeanbernardemond.com



Nous remercions M. Jean-Bernard Émond pour l'aide financière de 500\$ destinée à l'impression et l'envoi des éditions du journal de l'année 2025.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU
117 rue St-Louis Saint-Marcel-de-Richelieu (Québec) J0H 1T0

BUDGET 2026

REVENUS

Taxes générales sur la valeur foncière:

Taxe foncière générale	1 315 651,00 \$	
Taxe règlement d'emprunt	38 812,00 \$	
Taxe spéciale déneigement	- \$	
		1 354 463,00 \$

Tarification-services municipaux

Eau	69 400,00 \$	
Matière résiduelles	42 840,00 \$	
Égout	9 150,00 \$	
Vidange fosses septiques	17 825,00 \$	
Cours d'eau	- \$	
Service dette égout	41 251,00 \$	-
		180 466,00 \$

Services rendus

Transport - enlèvement neige	16 100,00 \$	
		16 100,00 \$

Paiement tenant lieu de taxes

Compensation école primaire	24 500,00 \$	
Dotation spéciale de fonctionnement	43 348,00 \$	
		67 848,00 \$

Autres services rendus

Sécurité publique	13 000,00 \$	
Hygiène du milieu	1 000,00 \$	
Location centre communautaire	2 000,00 \$	
		16 000,00 \$

Imposition de droits

Licences et permis	1 000,00 \$	
Mutations immobilières	10 000,00 \$	
Amendes et Pénalités	1 500,00 \$	
		12 500,00 \$

Intérêts

Banques et autres institutions	40 000,00 \$	
Arriérés de taxes	5 000,00 \$	
		45 000,00 \$

Autres Revenus

TECQ	- \$	
PRABAM	- \$	
autres	- \$	
		- \$

Transfert de droits

Carrières et sablières	6 500,00 \$	
		6 500,00 \$

Subventions relatives à des ententes

Matières résiduelles	8 000,00 \$	
Réseau routier	10 000,00 \$	
Collecte sélective	11 055,00 \$	
Réseau Égouts	88 622,00 \$	
Voirie municipale	78 056,00 \$	
Enlèvement de la neige	61 570,00 \$	
		257 303,00 \$

TOTAL REVENUS		<u>1 956 180,00 \$</u>
----------------------	--	-------------------------------

DÉPENSES		
<u>Administration générale</u>		
Conseil municipal	75 611,00 \$	
Application de la Loi	3 200,00 \$	
Gestion financière et administrative	399 092,00 \$	
Greffe	- \$	
Évaluation	26 000,00 \$	
Autres	63 235,00 \$	567 138,00 \$
<u>Sécurité publique</u>		
Police	175 700,00 \$	
Protection incendie	192 669,00 \$	
Brigadier	11 065,00 \$	
Sécurité civile	4 000,00 \$	
Agence canine	2 581,00 \$	386 015,00 \$
<u>Transport routier</u>		
Voirie municipale	307 100,00 \$	
Enlèvement de la neige	144 821,00 \$	
Éclairage de rues	1 650,00 \$	
Circulation et stationnement	9 107,00 \$	462 678,00 \$
<u>Hygiène du milieu</u>		
Purification et traitement de l'eau	134 191,00 \$	
Traitement eaux usées	15 500,00 \$	
Réseau d'égout	79 832,00 \$	
Matières résiduelles	600,00 \$	
Cours d'eau	2 817,00 \$	232 940,00 \$
<u>Aménagement et urbanisme</u>		
Aménagement, urbanisme et zonage	16 235,00 \$	
Promotion et développement économique	4 345,00 \$	20 580,00 \$
<u>Loisirs et culture</u>		
Loisirs et culture	120 699,00 \$	
Bibliothèque	6 988,00 \$	127 687,00 \$
<u>Frais de financement</u>		
Intérêts règlement d'emprunt	47 966,00 \$	
Remboursement capital règlement d'emprunt	88 400,00 \$	136 366,00 \$
TOTAL DÉPENSES		1 933 404,00 \$
Résultats avant Investissements		22 776,00 \$
Moins:		
Investissements prévus		(789 776,00 \$)
Égal:		
Solde devant être assumé par le surplus accumulé ou future subvention		767 000,00 \$
TOTAL(Budget équilibré)		0 \$
TAUX DES TAXES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2026		
Le taux de la taxe foncière générale est fixé à 0,48/100 (incluant taxe foncière générale, police et voirie)		
Le taux de la taxe spéciale de 0,01416\$/100 pour règlement emprunt 12-385.		
Le service de l'enlèvement des résidus domestiques 170\$ par porte		
Le tarif de l'eau potable est fixé à un minimum de 75,00\$ pour 100 mètres cubes et 0,77\$ du mètre cube excédentaire.		
PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2026-2027-2028		
2026	Coût de 846 000\$ répartis comme suit: 30 400\$ sécurité publique(serv. incendie), loisirs, culture -parc 85 600\$, administration générale 10 000\$ et 720 000\$ Transport (Voirie).	
2027-2028	Coût de 21 500\$ pour la Sécurité publique (service incendie) et 1 400 000\$ Transport (Voirie).	

Calendrier 2026

Séances ordinaires du conseil municipal débutants à 19h00

Article 148 code municipale du Québec

janvier 2026 1

D	L	M	M	J	V	Sa
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

février 2026 2

D	L	M	M	J	V	Sa
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28

mars 2026 3

D	L	M	M	J	V	Sa
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

avril 2026 4

D	L	M	M	J	V	Sa
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

mai 2026 5

D	L	M	M	J	V	Sa
				1	2	
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

juin 2026 6

D	L	M	M	J	V	Sa
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

juillet 2026 7

D	L	M	M	J	V	Sa
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

août 2026 8

D	L	M	M	J	V	Sa
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

septembre 2026 9

D	L	M	M	J	V	Sa
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

octobre 2026 10

D	L	M	M	J	V	Sa
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

novembre 2026 11

D	L	M	M	J	V	Sa
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

décembre 2026 12

D	L	M	M	J	V	Sa
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		



Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu
117 rue St-Louis
Saint-Marcel-de-Richelieu
450-794-2832

COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Noël et Jour de l'An : collectes reportées au lendemain

Saint-Hyacinthe, le 10 décembre 2025

La période des fêtes approche à grands pas, apportant son lot de festivités, de réjouissances et de congés. À cette occasion, la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM) souhaite rappeler aux résidents de ses municipalités membres **que les collectes des résidus domestiques et des matières récupérables prévues habituellement les jeudis 25 décembre 2025 et 1er janvier 2026 seront reportées au jour ouvrable suivant, soit les vendredis 26 décembre 2025 et 2 janvier 2026.**

Pour obtenir plus d'information sur les collectes, la RIAM invite la population à consulter les **calendriers des collectes 2026 disponibles sur son site Internet au www.riam.quebec dès le 15 décembre prochain.** La distribution des calendriers des collectes **dans les journaux locaux aura lieu le mardi 16 décembre dans Le Clairon et le mercredi 17 décembre dans La Pensée de Bagot.**

Les membres du conseil d'administration ainsi que le personnel de la RIAM profitent de l'occasion pour transmettre leurs meilleurs vœux à l'ensemble de la population à l'approche de la période des Fêtes et de la nouvelle année.

Grâce à la collaboration des citoyennes et citoyens des municipalités membres, qui adoptent les bons gestes et utilisent les services mis à leur disposition, collectivement nous contribuons à préserver la qualité de notre environnement.

Il demeure essentiel de poursuivre nos efforts afin de réduire davantage la quantité de matières résiduelles envoyées à l'enfouissement, car « **Mieux trier, c'est mieux recycler!** »

Source : **Communications RIAM**
450 774-2350
www.riam.quebec



AIDE-MÉMOIRE



MIEUX TRIER
C'EST MIEUX RECYCLER!



RÉGIE
INTERMUNICIPALE
d'Action et des Mûroutains

QUESTIONS ET REQUÊTES
450 774-2350
www.riam.quebec



MODALITÉS DES COLLECTES

 Le circuit et l'heure des collectes peuvent varier en tout temps.

- Heures des collectes : entre 7 h et 19 h
- Les bacs doivent être placés en bordure de rue (et non dans l'emprise de la rue ou sur le trottoir), la veille de la journée de collecte ou avant 7 h, le matin de celle-ci.



MATIÈRES RÉCUPÉRABLES

CONTENANTS, EMBALLAGES ET IMPRIMÉS



emballages



contenants, sacs et pellicules de plastique



imprimés



contenants de verre, d'aluminium et de métal

capsules de café



contenants de produits d'hygiène personnelle

* Certains contenants de boissons se consignent.



DES SURPLUS?

Aucun surplus de matières récupérables accepté sauf aux dates inscrites au calendrier.



Les bacs verts et bleus sont la propriété de la municipalité et doivent rester sur place lors d'un déménagement.



NE VA PAS DANS LE BAC DE RÉCUPÉRATION

- **Contenants aérosols :** collectes de résidus domestiques dangereux;
- **Polystyrènes (styromousses) d'emballage :** écocentre;
- **Plastiques compostables :** poubelle.



MATIÈRES ORGANIQUES



papers et cartons très sales



essuie-tout et mouchoirs



essuie-tout et mouchoirs



nourriture périmée et restants de table



matières provenant du jardin



DES SURPLUS?

Utiliser le bac brun et :

- Un sac à feuilles en papier;
- Une petite poubelle ronde avec poignées;
- Un bac gris sans déchet, clairement identifié.



Les bacs bruns sont la propriété de la municipalité et doivent rester sur place lors d'un déménagement.



DÉCHETS



plastiques compostables



vaisselle



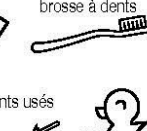
pailles



lingettes



vêtements usés



brosse à dents



masque



couches



produits à usage unique



litière



boyau d'arrosage



Les cendres ne sont acceptées dans aucun bac : attendre qu'elles refroidissent complètement et en disposer sur le terrain.



SENSIBILISATION

Sur demande et sans frais.

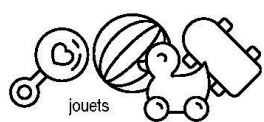
450 774-2350 ou cvs@riam.quebec

- Ateliers scolaires et conférences;
- Kiosques de sensibilisation;
- Présence de l'Équipe verte dans les camps de jour;
- Accompagnement des industries, commerces et institutions.

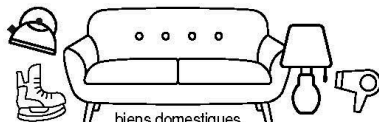


RÉEMPLOI

Donnez une deuxième vie aux objets en bon état.



vêtements et textiles

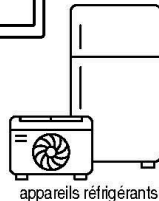
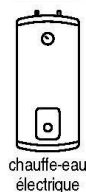


articles scolaires



ÉCOCENTRES

Preuve de résidence du territoire requise.



- Aucun entrepreneur, représentant d'entreprise ou gestionnaire d'immeuble à revenus n'est accepté;
- Aucun véhicule commercial accepté.

Saint-Hyacinthe : 1880, rue Brouillette
Ouvert du 10 avril au 29 novembre 2026*
Du vendredi au dimanche, de 8 h 30 à 16 h 30
Remorques acceptées : **4 pi x 8 pi ou moins**

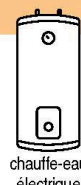
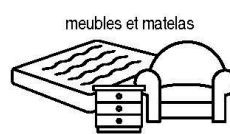
Acton Vale : 68, rue Noël-Lecomte
Ouvert du 11 avril au 29 novembre 2026*
Les samedis et dimanches de 8 h 30 à 16 h 30
Remorques acceptées : **5 pi x 10 pi ou moins**

* Fermeture hâtive possible selon les conditions météorologiques.



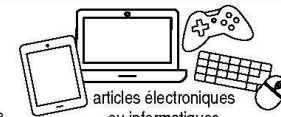
GROS REBUTS

3 collectes par année, consultez le calendrier, objet trop gros pour être placé dans le bac.



RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

4 collectes par année, preuve de résidence du territoire requise.



Saint-Hyacinthe
Samedi 30 mai 2026
de 8 h 30 à 16 h 30
Stade L.-P.-Gaucher
900, rue Turcot

Saint-Hyacinthe
Samedi 12 septembre 2026
de 8 h 30 à 16 h 30
Stade L.-P.-Gaucher
900, rue Turcot

Saint-Jude
Samedi 19 septembre 2026
de 7 h 30 à 11 h
Centre communautaire
940, rue du Centre

Acton Vale
Samedi 19 septembre 2026
de 13 h à 16 h 30
Centre sportif
1505, 3^e Avenue



AUTRES SERVICES

Trouvez un point de dépôt près de chez vous.



INDUSTRIE, COMMERCE OU INSTITUTION

Pour adhérer aux services de collecte des matières résiduelles offerts par la Régie, veuillez communiquer avec votre municipalité (certaines restrictions s'appliquent).



VIDANGES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

450 774-2350

- Chaque citoyen doit maintenir ses coordonnées à jour afin d'être joint avant la vidange et informé en cas de problématique.
- Rendre accessibles les couvercles afin d'éviter des frais de déplacements inutiles.
- **En tout temps**, les citoyens des municipalités desservies peuvent demander des vidanges supplémentaires, selon les tarifs en vigueur.
- **Pour une vidange d'urgence la fin de semaine**, laisser un message à la Régie.

LÉGENDE

-  **Récupération**
-  **2 FOIS / ANNÉE**
-  **Récupération**
-  **surplus accepté**
-  **Matières organiques**
-  **Déchets**
-  **Férié**
-  **Gros rebuts**
 - Saint-Hugues
 - Saint-Louis
 - Saint-Marcel-de-Richelieu
 - Saint-Simon
-  **Gros rebuts**
 - La Présentation
 - Saint-Barnabé-Sud
 - Saint-Bernard-de-Michauville
 - Saint-Jude
-  **Résidus domestiques dangereux (RDD)** pour les lieux de collecte, voir l'aide-mémoire ou le site Internet de la RIAM



450 774-2350
www.riam.quebec.ca